

D PARTEMENT DE LETTRES ET LANGUES

Master Didactique des Langues Fran ais Langue Etrang re, Technologies Educatives

MASTER 2 Pro-DILALIC

Didactique des langues, des litt ratures et des cultures
Formation   distance

Ann e universitaire 2015-2016

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Responsable de mention et d'ann e :

M. Julien Musinde KILANGA - Professeur

Courriel : julien.kilanga@univ-angers.fr

Secr taire p dagogique :

Mme Marie GOMES - Bureau 21

Courriel : marie.gomes@univ-angers.fr

11, Boulevard Lavoisier, 49045 ANGERS Cedex

T l phone : 02 41 22 64 33 – Fax : 02 41 22 64 97

Ce parcours de Master 2 proposé par l'université d'Angers s'inscrit dans la mention « didactique des langues », spécialité A « Didactiques des langues, politiques linguistiques et Tice ».

Il s'adresse à des étudiants qui sont susceptibles d'occuper les fonctions suivantes, en France ou à l'étranger :

- Responsable des enseignements, conseiller pédagogique, directeur des cours dans les écoles de langues, publiques ou privées.
- Coordinateur en langues dans les services de formation continue des entreprises, des mouvements sociaux, des chambres de commerce, les Instituts et Centres culturels, les services communs de langues (en milieu universitaire).
- Chargés de l'élaboration de cursus, dans le système éducatif ou hors système éducatif.
- Chargés de la coordination d'action et de la structuration des formations à l'intention de publics migrants (en milieu associatif, pour les collectivités locales).

Compétences

Les compétences suivantes sont développées :

- Capacité à concevoir les syllabus ou les référentiels et les matériels d'enseignement ou de formation qui correspondent à ces objectifs.
- Capacité à conduire les analyses politiques, sociolinguistiques, anthropologiques et culturelles des situations éducatives concernées.
- Capacité à mener des audits sur les problèmes de formation en langue(s) (FLE/FLS plus particulièrement).
- Capacité à aménager ou à orienter des programmes, syllabus ou des matériels d'enseignement, pour assurer une meilleure adéquation à des situations éducatives.
- Capacité à élaborer (aménager) du matériel d'enseignement.

Tout en offrant une formation généraliste dans le domaine de la didactique des langues (plus spécifiquement du FLE), il met plus particulièrement l'accent sur les domaines suivants :

- dimension culturelle et littéraire de l'enseignement / apprentissage des langues
- ingénierie de la formation
- accompagnement à l'écriture de recherche.

Conditions d'admission en M2

La sélection se fait sur dossier pour les étudiants ayant obtenu un M1 de la mention ou niveau équivalent avec validation d'acquis, d'études ou d'expérience professionnelle. Les étudiants possédant un autre diplôme de même niveau y compris étranger, s'ils disposent d'une expérience correspondante, peuvent être admissibles par la voie de la validation des acquis de l'expérience effectuée selon les modalités générales existantes. Elle concerne les enseignants et autres acteurs du domaine éducatif, en particulier ceux qui travaillent pour les domaines concernés (formation de migrants, formation d'adultes...).

Organisation des enseignements

Les enseignements se déroulent entièrement à distance selon les modalités suivantes :

2 UE de Méthodologie (2 x 4 ECTS)

1. Méthodologie du mémoire de recherche
2. De l'écriture créative à l'écriture académique et de recherche



2 UE littératures et cultures au choix (2 x 4 ECTS) parmi :

3. Apprentissage des langues et des cultures et littérature de jeunesse
4. Les contacts des langues et des cultures dans la littérature
5. Littératures francophones et francophonie

3 UE Didactique et ingénierie de la formation (3 x 4 ECTS) parmi (selon le parcours antérieur)

6. Enseigner les langues : entre théorie et pratique
7. Sociolinguistique et enseignement des langues
8. Introduction aux Sciences de l'éducation et aux grands courants pédagogiques
9. Ingénierie de formation : conception et construction de formation
10. S'adapter à la diversité des situations d'enseignement apprentissage en L2
11. Création de séquences pédagogiques en ligne pour l'apprentissage des langues
12. Formation d'enseignants réflexifs de langue

1 UE préparatoire au stage (2 ECTS)

13. Observation et analyse des pratiques enseignantes

Stage (coef : 2, 10 ECTS)

Le stage (ou les stages) est (sont) d'une durée minimum de 250 heures. Il(s) se déroule(nt) dans des institutions correspondant aux finalités professionnelles de la formation, en France ou à l'étranger. Il peut s'agir de stages offerts par le MAE (dit « stage long »), ou de stages effectués en structures publiques (Universités, centres de formation continue, GRETA) ou privées (associations, chambres de commerce, SA/SARL...).

Une dispense de stage peut être accordée, sur demande, aux étudiants en activité dans les domaines visés par la formation (en particulier ceux qui sont en poste dans les réseaux français à l'étranger). Dans ce cas, le rapport de stage est remplacé par un rapport d'expérience.

Mémoire (coef : 3, 20 ECTS)

Le mémoire est un travail de recherche d'un format de 80 pages environ (hors annexes). Il implique, pour partie, la collecte et le traitement de données selon une méthodologie appropriée conforme aux exigences présentées dans l'UE « Méthodologie du mémoire de recherche » et dans l'UE « De l'écriture créative à l'écriture académique et de recherche ». Il doit être réalisé sous la direction d'un enseignant de la formation (ou d'un universitaire/professionnel « extérieur » après l'accord préalable du responsable de la formation).

CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

Intitulés des UE	ECTS	Coef	Nbre H.	Enseignants	Modalités De contrôle S1	Modalités De contrôle S2
Semestre impair						
2 UE de méthodologies (obligatoires)	8	2				
UE201 Méthodologie de mémoires	4	1	24	Julien Kilanga	CC (dossier)	Dossier
UE 202 Ecriture créative, académique et de recherche	4	1	24	Dominique Ulma	CC (dossier)	Dossier
2UE Littératures et cultures au choix parmi 3UE suivantes	8	2				
UE 203 apprentissage des langues, des cultures et des littératures	4	1	24	N.Maillard et D.Ulma	CC(dossier)	Dossier
UE204 Contacts des langues et des cultures en littératures	4	1	24	B.Guest	CC(dossier)	Dossier
UE205 Littérature francophone et francophonie	4	1	24	N.Maillard	CC(dossier)	Dossier
3UE de didactiques et Ingénierie de la formation à choisir parmi les suivantes¹	14	3				
UE206 Enseigner les langues : entre théorie et pratique	4	1	24	N.Guérif et E. Dominguez	CC (dossier)	Dossier
UE207 :Ingénierie de la formation : construction de projets	4	1	24	J.Kilanga	CC(dossier)	Dossier
UE208 Introduction aux sciences de l'éducation	4	1	24	D.Ulma	CC(dossier)	Dossier
UE209 S'adapter à la diversité des situations	4	1	24	D.Guédat B.	CC(dossier)	Dossier
UE210Création des séquences pédagogiques en ligne	4	1	24	B.Menan et J. Fouchet	CC(dossier)	Dossier
UE211 Former des enseignants réflexifs des langues	4	1	24	N.Guérif et E.Dominguez	CC(dossier)	Dossier
212Sociolinguistique et enseignement des langues	4	1	24	N.Maillard	CC(dossier)	Dossier)
UE213 Observation et analyse des pratiques d'enseignement (obligatoire)	2	1	12	N.Maillard	CC(dossier)	Dossier
Total Semestre impair	30					
Semestre pair						
Stage et rapport de stage	10	2				
Mémoire	20	3				
Total semestre pair	30					

Règle de validation du semestre

1. Compensation possible au sein d'une UE, entre les différents EC de l'UE
2. A sein du semestre entre les UE
3. Au semestre pair : compensation entre mémoire et rapport de stage (validation du semestre pair :note minimale de 10/20)

¹ Pour les étudiants qui n'ont pas fait le M1FLE à l'UA : choix d'une UE sur 3 parmi les UE 206,208 et 212 et 2UE parmi les UE 207, 209, 210 et 211.

Pour les étudiants qui ont déjà un M2 ou un M1 de l'UA, choix de 3UE parmi les UE 207, 209, 210 et 211.

Redoublement

Le redoublement en M2 n'est pas de droit. Il est subordonné à la décision du jury.

En cas de redoublement, l'étudiant doit repasser les unités non acquises.



Charte antiplagiat - Universit  d'Angers

Pr ambule

Afin de garantir la qualit  de ses dipl mes et l'originalit  des productions scientifiques et p dagogiques de ses  tudiants et de ses personnels universitaires, enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, l'Universit  d'Angers a mis en place une politique de lutte contre le plagiat. La pr sente charte en d finit la philosophie et pr cise les r gles, les outils et les mesures   mettre en  uvre pour s'assurer de la r alisation de travaux in dits, offrant une production originale et personnelle d'un sujet.

Article 1 

Le plagiat est d fini comme le fait, de s'approprier le travail cr atif d'autrui et de le pr senter comme sien ; de s'accaparer des extraits de textes, des images, des donn es provenant de sources externes et de les int grer   son propre travail sans en mentionner la provenance ; de r sumer l'id e originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots et en omettant d'en mentionner la source.

Toute  dition d' crits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprim e ou grav e en entier ou en partie, au m pris des lois et r glements relatifs   la propri t  des auteurs est une contrefa on (article L335-2 du code de la propri t  intellectuelle).

La contrefa on est consid r e comme un d lit au sens des articles L335-2 et L335-3 du code de la propri t  intellectuelle.

Article 2

Les  tudiants et les personnels de l'Universit  d'Angers s'engagent   respecter les valeurs pr sent es dans cette charte et   ne pas commettre de plagiat, ni de contrefa on, dans leurs travaux scientifiques et/ou p dagogiques.

Dans le strict respect de l'exception de courte citation, sont tol r es les reproductions de courts extraits de travaux pr existants en vue d'illustration ou   des fins didactiques, sous r serve que soit indiqu  clairement le nom de l'auteur et la source (article L122-5 du code de la propri t  intellectuelle), sans n cessit  de demander le consentement de l'auteur.

Les  tudiants sont tenus d'ins rer et de signer l'engagement de non plagiat en premi re page de toutes leurs productions. Le libell  de cet engagement de non plagiat est d fini dans la charte des examens de l'Universit  d'Angers.

Article 3

Afin d' viter le plagiat ou la contrefa on, les  tudiants et les personnels de l'Universit  d'Angers s'engagent  



CHARTRE DU BON USAGE DE LA MESSAGERIE

RAPPEL : Pensez à valider votre ENT et votre messagerie étudiante lors de votre inscription pédagogique !

Chaque étudiant est encouragé à suivre cette charte pour sa **correspondance électronique avec les personnels enseignants et administratifs de l'UFR lettres, langues et sciences humaines.**

Cette charte a pour objectif de :

- ▶ Favoriser des relations harmonieuses entre personnels de l'UFR et étudiants
- ▶ Combattre la pression et le stress au quotidien
- ▶ Préserver le temps professionnel et privé de chacun
- ▶ Améliorer la qualité de la communication et de l'information diffusée

☒ **Évitez les mail entre 20h et 8h, le week-end et durant les vacances scolaires**

→ utilisez l'outil « **Sendlater (envoyer plus tard)** » de votre messagerie pour un envoi différé ou placer le **message en attente dans vos brouillons.**

☒ **Ne répondez pas instantanément**

Peu de questions justifient une telle réactivité. Une réponse différée évite aussi les réactions « à chaud » parfois disproportionnées et source d'incompréhension.

☒ **Limitez le nombre de destinataires**

→ privilégiez les **listes de diffusion ou adresses génériques** : les messages adressés aux listes de diffusion de l'UFR sont modérés par les administrateurs de l'UFR et doivent impérativement être envoyés **depuis votre adresse étudiante**

→ **ciblez la personne ressource** qui pourra répondre à votre mail (gestionnaire de votre formation, enseignant référent, enseignant responsable de votre formation, assesseur à la pédagogie...)

→ **évittez de répondre à tous**, notamment pour les messages qui demandent confirmation de votre présence à une réunion ou une réponse factuelle à une question posée à tous.

☒ **Rédaction : respectez les formes, soyez clairs et concis**

Un mail de plus de 10 lignes est rarement lu jusqu'au bout. Afin de faciliter le traitement de votre mail:

→ renseignez **précisément l'objet** du message

→ **priorisez** votre message : précisez si nécessaire dans l'objet du message « **important** » « **pour information** » « **urgent** » « **confidentiel** » « **personnel** »...

→ ne traiter qu'**un sujet à la fois**

→ **précisez votre nom, votre formation et année**, éventuellement votre numéro d'étudiant si vous vous adressez aux personnels de scolarité

→ utilisez **une seule police, limitez les couleurs, les gros caractères en gras et soulignés**

→ restez vigilant sur les **formules de politesse**, même brèves, en début et fin de message : *Respectueusement* est la formule à privilégier pour les mails adressés aux personnels de l'UFR.

→ **relire**, vérifiez l'orthographe et la qualité rédactionnelle du mail

☒ **Suivez la voie hiérarchique**

→ **pour des demandes liées à la gestion administrative, scolarité et examens** : contactez votre gestionnaire de scolarité

→ **pour des demandes pédagogiques**: contactez l'enseignant responsable d'année ou l'enseignant directeur de département

→ **pour des demandes liées à l'utilisation des locaux, à l'organisation générale et à la vie de l'établissement** : contactez le responsable administratif

→ **pour des demandes très spécifiques nécessitant l'intervention ou l'accord du doyen** : contactez le responsable administratif

En complément de cette charte, l'Université d'Angers a édité un dépliant relatif à l'usage du système d'information, également consultable et téléchargeable sur le lien:

<http://www.univ-angers.fr/fr/vie-a-l-universite/services-numeriques.html>

